



# résiliation contrat Moto pour changement de domicile

Par **MarieA**, le **07/04/2010** à **09:42**

J'ai déménagé au mois de septembre. J'ai donc envoyé une Lettre recommandée de résiliation accompagnée de mon bail sortant à la MAAF qui a refusée ma résiliation car pour eux le risque n'a pas changé d'un logement à l'autre. Je me situe au 31000 Toulouse (plein centre) et maintenant au 31500 vers le bd des crêtes. J'avais cependant à l'époque un garage en plus de mon appartement pour garer ma moto, ce que je n'ai plus actuellement. Donc, pour moi le risque a changé puisque ma moto dort dans la rue à présent.

Que dois-je faire puisqu'après 2 Lettres Recommandées avec AR ils restent sur leurs positions ?

De plus ils ne veulent pas m'envoyer mon relevé d'information mais veulent que je me déplace à l'agence.

(Depuis j'ai résilié mon contrat à échéance mais j'ai un due de septembre à décembre que j'estime ne pas avoir à payer)